



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

PREFECTURE DU CANTAL

18 AVR. 2019

BUREAU DU COURRIER

Dossier suivi par : Didier PRAT

Téléphone : 04.71.63.85.42

Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 19 – DL/DP/NF – 150

V/Réf. : 223

Objet : Installation classée pour la protection de  
l'environnement - Demande présentée par  
la SAS Carrières Monneron

**Madame Le Préfet**  
**Préfecture du Cantal**  
**Cours du Monthyon**  
**BP 529**  
**15005 AURILLAC Cedex**

A l'attention de Mesdames MIALARET et  
GOUIN-JOULIA

Aurillac, le 17 avril 2019

Vous avez consulté l'INAO sur un dossier présenté par la SAS Carrières Monneron pour une demande d'autorisation à poursuivre - avec extension de périmètre et augmentation de production - l'exploitation de sa carrière de basalte de "La Montagne du Lac" sur le territoire de la commune de VEZE.

La commune de VEZE est incluse dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne", "Cantal", "Fourme d'Ambert" et "Salers",
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Comté Tolosan", "Jambon d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Porc d'Auvergne", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial Adjoint,

Dominique LANAUD

**Copie : DDT 15**

**INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin**

Site d'Aurillac – Village d'Entreprises

14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC

TEL : 04 71 63 85 42 - www.inao.gouv.fr